



Lecture de la Bible

A l'écoute d'un texte

Galates 3.15-20

JE M'APPROCHE

Cette semaine, nous concentrerons notre attention sur la promesse dans le passage choisi, tout en relisant tout le chapitre 3. En effet, le début de Ga 3 introduit la figure d'Abraham qui reçoit la promesse que toutes les nations seraient bénies en lui. Dans cette promesse de bénédiction, la mort du Christ apparaît centrale, comme un lieu de passage.

- ◆ Par elle, la bénédiction parvient aux païens *à partir de la foi* (v.14) ;
- ◆ par elle encore, la malédiction de la loi se trouve effacée puisque le Christ libère les Juifs de cette malédiction (v.13).

La promesse apparaît donc comme un élément d'unification entre ce qui est d'emblée séparé et hostile.

1. LA PRIORITE DE LA PROMESSE (V.15-18)

J'OBSERVE

Questions pour découvrir le texte : A qui la promesse fut-elle adressée en premier ? Qui est la descendance d'Abraham ? Selon l'Ancien Testament et selon notre texte ? Comment le texte découpe-t-il le temps ?

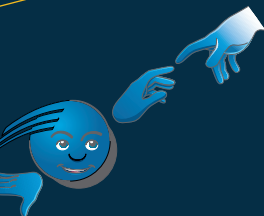
JE COMPRENDS

Au v.15, Paul fait référence à un testament humain. Il joue sur le double sens du mot qui désigne à la fois une disposition légale valable et l'alliance conclue dans l'Ancien Testament. Ce qui lui permet également de revenir sur Abraham et la promesse qui lui a été adressée. Alors que le v.8 insistait sur le contenu de la promesse (« toutes les nations seront bénies en toi »), le v.16 insiste sur les bénéficiaires de la promesse (« à Abraham et sa descendance »). Paul identifie d'emblée cette descendance au Christ alors que ce n'était certainement pas l'intention du texte de Gn 12.7. Mais ce qui lui importe c'est de donner une **place centrale au Christ**.

La promesse vise son point de départ (Abraham) et son point d'aboutissement (Christ). Abraham qui reçoit (écoute la parole de) la promesse le premier devient un **repère dans le temps**. 430 ans après Abraham, c'est la Loi qui vient remplir ce temps intermédiaire entre Abraham et le Christ, sa descendance. Mais la Loi vient en complément, elle s'ajoute sans pour autant effacer, annuler ou remplacer la logique de la promesse. Paul le dit clairement : après avoir adressé une promesse à Abraham, Dieu lui a fait grâce. La réponse humaine à la promesse est la foi (3.6). En effet, la logique de la promesse et la logique de la Loi sont diamétralement différentes : dans le cas d'une promesse **on attend ou on espère sa réalisation**, alors que dans le cas de la Loi, on peut **exiger son application**, c'est une question de droit.

J'ADHERE

Questions pour la méditation personnelle ou le partage en groupe : La promesse de Dieu, infiniment plus fiable et solide que toutes les promesses humaines, fait pourtant appel à la fragile confiance humaine. Quelles pensées surgissent en moi quand je médite sur la confiance que Dieu nous porte ? Quand Dieu promet, il tient sa promesse, **envers et contre tout**, quels que soient les moyens qu'il faudra mettre en œuvre. Avons-nous conscience à quel point Dieu engage sa personne dans ses promesses, à quel point nos vies dépendent de sa bonté, à quel point il désire nous « nous accorder sa grâce » comme à Abraham ? Dans quels domaines de ma vie ai-je du mal à vivre dans la confiance ? Comment pouvons-nous nous aider mutuellement à avancer sur ce chemin.



Question

brise-glace :

Pensez à des situations dans lesquelles une promesse (la vôtre ou celle d'un autre) a été ou n'a pas été tenue. Comment vous êtes-vous senti(e) ?



1. A QUI SERT LA LOI ? (V.19-22)

J'OBSERVE

Questions pour découvrir le texte : Observez le ou les acteur(s) qui interviennent dans le don de la promesse et dans celui de la Loi. Singulier ou pluriel ? Quels sont les différents effets (positifs ou négatifs) de la Loi ? Dieu est un (déjà dans Dt 6.4). Cherchez d'autres passages dans Ga 3 où intervient également cette unité (« un »).

JE COMPRENDS

Les v.19-20 viennent préciser le rôle de la Loi. D'abord, la Loi a une fonction liée au temps d'attente de la réalisation de la promesse : elle sert de révélateur des transgressions. Pour mieux saisir le rôle de la Loi, les v.19b et 20 en précisent également l'origine : « promulguée par les anges par la main d'un médiateur ».

Le v.20, difficile à comprendre, dit ceci littéralement : « Or, le médiateur n'est pas (médiateur) d'un, mais Dieu est un ». En effet, il y a une distance entre la personne de Dieu (l'un) et sa révélation à travers la Loi (Tora) ou l'Écriture (v.22). Certes, la Loi a une origine divine, mais elle nous parvient en passant par plusieurs intermédiaires : les anges (messagers) liés à la présence de Dieu, et un médiateur qui n'est pas nommé (Moïse). Ce pluriel d'intermédiaires fait contraste avec le don direct de la promesse par Dieu lui-même. Mais, il n'y a pas d'opposition puisque c'est le même Dieu qui donne la promesse et qui donne la Loi. Toutefois, le texte souligne que ni les anges ni le médiateur, ni la Loi ne constituent de vraies médiations de Dieu pour les hommes. La Loi est bien un don de Dieu mais ne se confond pas avec lui ; elle a une **fonction de communication de la part de Dieu**, mais il y a une distance entre la personne de Dieu et l'Écriture en tant que parole de Dieu. Dieu est un, unique, tout Autre, il se révèle aux hommes à travers sa Parole, nous pouvons saisir quelque chose de lui, mais dans son essence, il nous reste finalement inatteignable. Le pluriel lié à la Loi se reflète également dans ses effets de division entre Juifs et païens. À l'instar de l'unité (unicité aussi) de Dieu, les croyants aussi sont appelés à l'unité : « il n'y a plus ni Juif, ni Grec... car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ » (3.28).

Il nous faut également considérer ce qui se passe entre le don de la Loi et la réalisation de la promesse en Jésus-Christ. La Loi ne peut faire vivre, elle (le v. 22 élargit la Loi même à l'Écriture) a pour fonction de « tout enfermer sous le péché », de révéler à l'homme son état de pécheur. Face à cette image de l'enfermement, l'événement Jésus-Christ devient éclatante **ouverture**, libération (déjà v.13). Ce sont donc la vie, la mort et la résurrection de Jésus qui brisent le verrou du cercle vicieux de la Loi, qui permettent d'accueillir la promesse de Dieu et d'entrer dans le temps de la foi donc également de la liberté, de la vie, de la filiation (v.26 ; également « enfants de la promesse » en 4.28), de l'unité, de la relation et de la solidarité (v.28).

J'ADHÈRE

Questions pour la méditation personnelle ou le partage en groupe : Par rapport à la Loi, le légalisme est certainement un danger. Le littéralisme (prendre le texte biblique au pied de la lettre, l'appliquer telle quelle et l'exiger aussi des autres) en est certainement un autre. Comment le texte de cette semaine nous aide à éviter de tels écueils ? Réfléchissez (et témoignez dans votre groupe) comment la rencontre avec Jésus peut nous unir (« être un », v. 28) malgré nos différences d'opinions ?